Coupillaud, Lacroisade et Vautrier ont assisté à l'embarquement, qui eut lieu sans incident. Il manquait trois hommes.

Perquisitions à Béziers et à Agde

De nombreuses perquisitions ont été opérées ce matin, à Béziers et à Agde, chez diverses personnes qui avaient été signalées à l'autorité militaire comme recélant des fusils et des cartouches dérobés jeudi dernier à la poudrière de cette dernière ville.

Les recherches n'ont donné qu'un piètre résultat. On a bien découvert quelques paquets de cartouches, mais aucun des cinquante lebels disparus. L'enquête se poursuivra néanmoins demain avec la même activité ; on procédera à de nouvelles perquisitions et on fera effectuer des fouilles dans les rivières et le canal.

Deux déserteurs du 17e

Les nommés Henri Cuseac, né à Laon (Aisne), le 3 octobre 1881, déserteur du 17e de ligne, de Narbonne, détaché à Perpignan, et Camille Rillar, né à Versailles le 9 octobre 1884, déserteur du 21e régiment de dragons, ordonnance détachée avec son officier au 17e de ligne, venant d'arriver à Mouscron et de se faire inscrire au bureau de la population. Ils étaient revêtus d'habits civils.

Ces deux déserteurs ont mis treize jours pour gagner le Belgique.

L'agitation dans le Midi

Interrogatoire de Marcellin Albert

Marcellin Albert a comparu, hier matin, devant le conseiller Salvan, pour le dépouillement des papiers saisis à Argelliers.

Le conseiller a posé à Marcellin Albert les mêmes questions qu'à ses co-inculpés.

Le conseiller instructeur a fait préciser les conditions dans lesquelles fut constitué le Comité d'Argelliers et organisé l'exode des 97 membres de ce Comité à Narbonne et le meeting du 12 mai, à Béziers, où fut fixé l'ultimatum au gouvernement. Enfin, Marcellin Albert fut interrogé sur la réunion du 12 juin, à Argelliers, réunion au cours de laquelle furent décidés la grève des municipalités et le refus de l'impôt.

La santé de Marcellin Albert

De notre correspondant de Montpellier :

Nous avons pu nous entretenir, hier, avec Mme Marty, cousine de Marcellin Albert, qui a été admise à visiter le prisonnier à la maison d'arrêt.

Mme Marty nous a déclaré que son cousin est très fatigué, très déprimé et qu'il était urgent de le faire visiter par un docteur.

Marcellin Albert occupe la cellule 88 où il ne passe que la nuit ; dès son réveil, il est autorisé à s'entretenir avec ses camarades de captivité qui, nous dit-on, lui ont fait un excellent accueil.

Marcellin Albert a été très sensible aux adoucissements apportés au régime de la prison. Il a été autorisé à recevoir du dehors en nourriture qui lui est envoyée d'un des principaux restaurants de la ville. Comme les autres prisonniers, il a été autorisé à lire les journaux qu'il commente longuement.

Plusieurs personnes ont été admises à le visiter hier et aujourd'hui.

La réunion préparatoire d'Argelliers

Le Comité n° 2 d'Argelliers, c'est réuni, hier, pour préparer les discussions où seront fixées les revendications minima de la viticulture méridionale.

La présidence fut donnée à M. Marty, de Mirepeisset. Assistaient encore à cette réunion le Dr Crateous, MM. Dayde, de Narbonne ; Ollié, de Béziers ; Cathala, de Cuxac ; Aubinel, de Coursan, etc.

M. Cazeaux-Cazalet, invité à prendre la parole, commença par saluer les victimes des 19 et 20 juin. Il parla de l'impression pénible qu'il avait éprouvée en voyant tous les villages, qu'il venait de traverser, occupés militairement. Il déclara qu'appelé à titre amical, il n'avait aucune mission officielle, et recueillerait simplement les desiderata des viticulteurs méridionaux.

M. Marty annonça ensuite que les détenus de Montpellier avaient fait dire : « Travaillez, sans vous préoccuper de nous, dessions-nous rester cinq ans en prison ». Cette déclaration a son importance, puisqu'elle peut déterminer un courant en faveur de ceux qui sont prêts à négocier, contre ceux qui ne veulent pas que l'on discute avant l'élargissement des prisonniers.

L'assemblée examina ensuite le projet Cazeaux-Cazalet et demanda que quelques modifications y fussent apportées, mais cela à titre officieux, puisque ce n'est que dans l'après-midi de vendredi, que la réunion plénière des délégués des quatre départements fédérés prendra une décision valable.

La protestation des médecins

Les médecins de l'arrondissement de Béziers, réunis hier soir, ont voté la protestation suivante :

L'association des médecins de l'arrondissement de Béziers, affiliée à l'association générale des médecins de France, et le Syndicat des médecins de l'arrondissement de Béziers,

Après avoir pris connaissance de la lettre par laquelle le chef de bataillon, major de la garnison de Narbonne, au nom du général de division commandant d'armes, refuse d'accorder aux médecins de Narbonne, sur le vu de leur carte de docteur en médecine, le laissez-passer nécessaire pour visiter les malades, et cela en raison de l'hostilité persistante de la population, qui refuse aux officiers et à la troupe le gîte et la nourriture,

N'ayant en vue que la défense d'un principe supérieur d'humanité, qui doit dominer toute autre considération ou circonstance,

Protestent avec indignation contre une mesure contraire à toutes les traditions et notamment à l'esprit de la Convention de Genève, que l'autorité militaire semble ignorer, ou tout au moins dont elle refuse de s'inspirer, lorsqu'elle se trouve en présence, non plus d'étrangers, mais de Français.

Les victimes de la fusillade

La jeune fille du photographe Granger est dans un tel état d'affaiblissement que les médecins n'ont plus d'espoir de la sauver la vie.

M. Siré, dit « Lou Sac », atteint par des balles aux jambes et au bas-ventre, s'affaiblit de moment en moment.

Mme Griffoulet, fille de Raimond, a à peu près perdu la raison. Elle reste plongée dans un état comateux, coupé de crises violentes.

Expulsé par les femmes !

La mairie d'Olonzac étant fermée par ordre du Comité de défense viticole locale, le juge de paix, qui voulait tenir l'audience de semaine dans la salle de la justice de paix située à la mairie a été obligé de faire venir un serrurier pour ouvrir la porte.

Les femmes d'Olonzac, ayant appris la présence du juge de paix à la mairie, sont venues le contraindre à se retirer.

Arrestation à Perpignan

Une nouvelle arrestation a été opérée récemment à l'incendie de la préfecture.

Le juge d'instruction s'est transporté au domicile de certains inculpés et a fait des perquisitions.

Le Comité départemental de défense viticole s'est réuni hier et a voté un ordre du jour engageant les viticulteurs à poursuivre la grève de l'impôt et à prendre des mesures spéciales en cas de saisie de coutribuables grévistes.

Chambre des Députés

Séance du vendredi 28 juin

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

Le général Picquart, ministre de la Guerre, dépose le compte rendu sur le recrutement de l'armée en 1906.

La Chambre vote sans débat :

Un projet adopté par le Sénat, portant organisation du corps de santé de la marine ;

Une proposition adoptée par le Sénat modifiant divers articles de la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux.

Les interpellations

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Bedouce, Aldy, Betoulle et Augé, sur la politique du gouvernement dans les événements du Midi, et de M. Paul Meunier, sur l'attitude du gouvernement.

La parole est à M. Bedouce.

M. Bedouce. — Notre interpellation eut dû avoir bien plutôt pour objet « les politiques » que « la politique » du gouvernement dans les événements du Midi.

Ce qui s'est passé dans cette région n'a point été un mouvement de classe ou de parti politique, mais un mouvement de toutes les classes et de tous les partis politiques poussés par une même misère.

De là vient que les manifestations successives n'ont cessé de grossir, jusqu'à réunir dans la dernière, à Montpellier, la presque totalité des quatre départements atteints. (Exclamations.)

Je m'en rapporte à l'affirmation de la presse qui chiffrait la manifestation de Montpellier par 900 000 personnes. (Sourires.)

Le mouvement était-il un mouvement régionaliste, séparatiste, d'ordre criminel? Nullement.

Je m'en rapporte à un écrivain radical, M. Aulard, déclarant qu'en 1790, naît par la fidélité à l'unité de la patrie et de la République une et indivisible ne s'affirma plus haut que dans la région où se sont produits les derniers événements, et que rien ne permet de dire que rien ait changé dans les sentiments de cette région.

L'affirmation d'un homme du Nord comme M. Aulard a plus de poids que celle d'un méridional comme moi. (Rires.)

Je m'adresse à tous les hommes de sang-froid et de bon sens.

M. Paul Constans. — Ils sont rares!

M. Bedouce. — Comment un pays de culture unique, ne pouvant se suffire à lui-même, oserait-il tenté de se séparer du reste du pays?

C'est ce qu'a nettement exprimé M. Cathala, membre du Comité d'Argelliers, aujourd'hui en prison.

Le mouvement a-t-il un caractère politique? pas davantage.

Dans ces départements, où abondent les Ligues de défense des droits de l'homme, les Comités radicaux, les Comités républicains, c'est de côté des petits bourgeois, des petits propriétaires qu'est parti le mouvement.

La preuve que le politique y est étrangère, c'est que c'est dans les parties les plus réactionnaires de ces départements que le mouvement a été le moins considérable.

Faut-il rappeler, d'ailleurs, que celui qu'on appelle là-bas le « Rédempteur » vous a déclaré lui-même, dans son Cabinet, qu'il était le fondateur dans sa commune du Comité radical-socialiste.

Non, le mouvement a été d'ordre essentiellement économique.

Il procédait d'une double cause, la surproduction et le fraude.

Ces populations, après avoir vu sourire à leur berceau la prospérité économique qui est la base du bonheur sur cette terre, ont été, on la voyant soudain disparaître, surprises d'abord, découragées et désespérées ensuite.

Nommez-vous, après cela, qu'elles aient été poussées à des manifestations bruyantes d'abord, violentes ensuite!

Ce mouvement, d'ailleurs, avait si peu le caractère politique, que le gouvernement s'y associait par ses présets, par le pavoisement et l'illumination de ses monuments.

Vous osez, vous, gouvernement, tirer un argument en faveur du caractère réactionnaire des manifestations de fait que l'évêque de Montpellier avait mis ses églises à la disposition des manifestants, dans la nuit du 10 juin!

Et vous-même, à le même date, vous mettiez à la disposition des mêmes manifestants les écoles publiques! (Rires.)

Comment ce mouvement, qui n'était pas réactionnaire au 10 juin, l'est-il devenu la semaine dernière.

Il en est de même en ce qui concerne la grève des municipalités, et, après la lettre du président du Conseil, peut-être eût-il été sage de réfléchir avant de recourir aux mesures rigoureuses que le gouvernement a employées.

Il est vrai que le Comité d'Argelliers avait répondu un peu festement au président du Conseil. Mais il ne faut pas se payer de mots.

Les bureaux de bienfaisance ont-ils été fermés, les registres de l'état civil clos, les services publics suspendus, comme en avait exprimé la crainte le président de Conseil dans sa lettre? pas le moins du monde.

Ni à Narbonne, centre de l'insurrection, ni à Perpignan, ni à Béziers, la vie publique n'a été arrêtée.

A Montpellier, où on est du Midi et quart (Rires), la grève municipale a duré un peu plus longtemps, jusqu'au 18 juin, date à laquelle le Conseil municipal démissionnaire a décidé de remettre en marche la machine administrative, tout en maintenant sa protestation contre le pouvoir central.

C'était là une marque de mauvaise humeur, mais qui ne légitimait pas l'exécution des citoyens. (Appl. à l'extrême-gauche).

Et c'est justement le moment où l'apaisement se faisait que le gouvernement a choisi pour recourir à la violence.

Et sur le conseil de qui? De ses amis!

Pas du tout, car parmi ceux-là était la *Dépêche de Toulouse* un journal puissant, dont l'influence sur les affaires de pays est universellement reconnue, et qui a fait l'élection de beaucoup d'entre vous. (Appl. sur divers bancs.)

Vous avez été trompé par vos fonctionnaires.

Vous avez été entraîné par vos tendances dictatoriales naturelles. (Rires.)

Et alors que, déjà, par-dessus tous les avis autorisés vous aviez décidé de poursuivre les initiateurs du mouvement, n'est-ce pas ceux-ci mêmes, le Comité d'Argelliers et notre ami Ferroul, qui prêchent le calme et empêchent les résistances violentes ?

Et quand vous avez mis les soldats dans l'alternative de refuser d'obéir ou bien de tirer sur leurs pères et leurs frères, que faites-vous ?

Vous coupez le télégraphe pour nous empêcher de savoir ce qui se passe, vous refusez au citoyen Parazy le télégramme par lequel le représentation nationale l'appuyait de son effort pour maintenir le calme dans les esprits et prévenir les conflits sanglants !

Les incidents de Pautilhan établissent une fois de plus les sentiments vrais de cette population.

Celle-ci, pour soustraire le sous-préfet de Lodève aux violences des mutins (rires), met à l'ombre ce fonctionnaire.

A qui s'adresse le préfet inquiet pour délivrer son sous-préfet qui, dit-il, va être dépecé (rires) et on ne se hâte de le secourir?

Aux prisonniers d'Argelliers, Richard et Cathala, qu'on réveille à 11 heures du soir, pour leur demander un ordre d'élargissement provisoire de sous-préfet? (Longue hilarité.)

Bien volontiers Richard et Cathala se rendent à ce désir; quant à leur propre libération, ils n'y songent même pas; ils s'en rapportent à la conscience de la Chambre sans doute.

Quant au chef des manifestants, Marcellin Albert, il est allé au ministère de l'intérieur, puis il l'a quitté sans en sortir. (Rires.)

M. de Baudry d'Asson. — Avec un billet de 100 francs! (Rires.)

M. Bedouce. — C'est donc pour laisser venir à Paris, passant sous l'œil des gendarmes, ce grand coupable qui était sous le coup d'un mandat d'arrêt, que le président du Conseil a mobilisé trois corps d'armée!

C'est pour ce résultat grotesque qu'il a formé une armée d'occupation dans le Midi.

J'ai la force, a dit M. Clemenceau à Marcellin Albert; vous avez la force, comme Bonaparte !

M. Lasies. — Avec cette différence que Bonaparte exposait sa peau !

M. Bedouce. — Comme pont d'Arcole, vous avez votre pont de Narbonne !

Vous nous avez apporté les matériaux de la cité républicaine que vous prétendiez construire.

Et chaque jour qui passe, nous vous voyons en détruire les assises de vos mains maladroites!

M. le président. — Vous ne pouvez pas employer un pareil langage (Appl. sur divers bancs); jamais de la vie !

M. Bedouce conclut que la Chambre ne doit pas laisser la conduite des affaires à l'homme qui est responsable des événements sanglants des dernières semaines.

M. PAUL MEUNIER

M. Paul Meunier. — Des divers incidents qui ont marqué les semaines que nous venons de traverser, je ne veux retenir que ceux qui ont précédé ou suivi l'entrevue du président du Conseil avec M. Marcellin Albert, et ceux qui se sont produits au 17e de ligne.

Malgré le déploiement de troupes ordonné par le président du Conseil, le promoteur des manifestations du Midi, M. Albert, avait échappé au mandat d'arrêt lancé contre lui.

Quelqu'un a dit qu'il était réfugié dans les arbres (Rires), et que les agents n'avaient pe l'y suivre.

Il en est descendu, pour venir se présenter au ministère de l'intérieur, où il a reçu un accueil courtois.

On s'est étonné qu'il n'ait pas alors été arrêté; je ne saurais blâmer cette manière de faire.

On a vu M. Albert sortir libre de ministère, se promener dans Paris, regagner son pays sous la protection d'un sauf-conduit, échanger des télégrammes avec le chef du ministère et continuer d'agir, de concert avec ses amis.

Après cela, comment peut-on refuser de mettre en liberté, non seulement cet homme, mais ses compagnons de captivité, qui sont de bons Français?

Quel tribunal pourrait les condamner, surtout après le télégramme du président du Conseil, disant à M. Albert : « Je reconnais la loyauté parfaite avec laquelle vous avez tenu vos engagements? »

Je passe à ce qu'on a appelé la mutinerie de 17e régiment d'infanterie, incident grossi au-delà de toute mesure.

L'acte a été grave et regrettable, mais ce serait un tort d'y attacher une importance hors de proportion avec la réalité des faits.

Il n'y a point là une raison suffisante pour renoncer à cette réforme des Conseils de guerre, qui était, pour le ministère Clemenceau, ce qu'on a appelé la grande pensée du règne.

Le ministère Waldeck-Rousseau s'était trouvé en face de bien d'autres difficultés et cela ne l'empêcha point d'agir.

N'est-ce donc point vous, Monsieur Clemenceau, qui, chaque jour, dans des articles étincelants, le pressiez de mettre à l'ordre du jour la discussion de ce projet de suppression des Conseils de guerre?

Et voilà qu'aujourd'hui vous déclarez que nous n'avons ni le temps, ni la liberté d'esprit suffisante pour étudier cette réforme!

De sorte qu'avec vous, nous n'aurons réalisé ni celle des Conseils de guerre, ni celle de l'impôt sur le revenu !

En juin 1901, le ministre du Travail actuel, M. Viviani, s'élevait violemment dans son journal contre l'inaction du ministère Waldeck-Rousseau à ce double point de vue.

Nous ne voulons point nous encourir le reproche de nous être réfugiés dans le silence, et nous demandons au gouvernement de nous dire comment il entend, avec le concours des gauches, faire aboutir son programme.

M. ALDY

M. Aldy. — Dans le train qui m'emportait il y a quelques jours vers mes compatriotes, se trouvaient de nombreux contingents de gendermes, qui s'arrêtaient tour à tour à chaque des gares du parcours.

Et, en arrivant au chef-lieu de ma circonscription, j'ai eu ce douloureux spectacle, que les citoyens français supportent plus difficilement que tout autre, celui de l'invasion d'une ville française par des troupes françaises ! (Appl. à l'extrême-gauche.)

Ce ne sont que soldats d'artillerie, d'infanterie, de cavalerie.

Au centre de la ville se trouva un petit lot de maisons où résident la sous-préfet et de nombreux fonctionnaires, dont pas un n'a eu le courage de mettre sa poitrine entre les victimes et la force dirigée contre eux. (Appl. sur divers bancs.)

J'entends venu montrer les responsabilités et de ceux qui ont ordonné et de ceux qui ont exécuté.

Il y a huit jours le président du Conseil me reprochait de ne pas m'inquiéter s'il y avait à l'hôpital de Narbonne des soldats ou officiers blessés.

Or, j'ai eu la bonne fortune d'arriver un peu plus tôt que l'heure annoncée; ma première visite a été pour les blessés.

A l'hôpital, j'ai trouvé cinq blessés civils ayant tous reçu une, trois, quatre ou cinq balles, plus diverses blessures; les médecins m'ont donné la liste d'autres blessés soignés chez eux.

Quant aux blessés militaires, 16 avaient été transportés dans cet établissement, 9 s'y trouvaient encore, dont trois ayant reçu des pierres à la tête, un, un coup de canne à la jambe, les autres blessés en dehors de la collision avec la population.

Comment êtes-vous donc renseigné, Monsieur le président du Conseil, qui annonciez, il y a huit jours, 6 officiers et 47 soldats blessés ?

Vous n'avez d'autres renseignements que ceux de votre sous-préfet, qui n'a plus aucun rapport avec la population.

Je jas ai vus, tous ces blessés; ils m'ont dit l'un qu'il s'était brûlé une jambe en jouant à sauter-mouton, l'autre qu'il était tombé de cheval sur le tas, et l'autre qu'il avait reçu une pierre au pied en démolissant une barricade.

J'ai vu le seul officier blessé, le capitaine Ducrot, qui m'a été signalé comme un excellent homme.

Il avait reçu, accidentellement, une bouteille qui ne lui était pas destinée (Sourires.)

Quant aux militaires blessés par une arme à feu, unanimement le personnel médical et infirmier m'a déclaré qu'il n'y en avait pas eu un seul.

Il y a des scènes dont je ne parle pas de gaieté de cœur, celles qui ont fait des victimes.

Le 19 juin, il y a eu une tentative pour mettre le feu à la porte de la sous-préfecture, et une manifestation de l'autre côté de ce monument.

On a prétendu que des sommations avaient été faites à l'intérieur de la cour de la sous-préfecture, mais cette cour est close d'un mur haut de 4 mètres, et on se demande qui aurait bien pu l'entendre.

Un des blessés encore en traitement à l'hôpital a déclaré :

« Passant dans la rue de la Sous-Préfecture, je reçus une balle qui me fractura la jambe droite.

« Je tombai, et pendant que j'étais étendu à terre, un gendarme s'élança sur moi et me mit en joue.

« Je lui dis : Ne tirez pas, je suis blessé !

« Il tira et sa balle me traversa le mollet. » (Protestations en sens divers.)

Tout le monde sait qu'il y a eu des agents provocateurs.

M. Clemenceau. — Cela, il faudrait le prouver !

M. Aldy. — Je n'ai pas été assez simple de ne pas m'être muni à cet égard.

Mais si vous vous montrez trop difficile vis-à-vis de mes preuves, la Chambre saura ce qu'elle doit penser des vôtres ! (Très bien ! sur divers bancs.)

Présentement, j'en suis aux charges de cavalerie.

Voici un témoignage de M. Henri Delbet, fils d'un conseiller de Cour d'appel et frère d'un capitaine d'infanterie en activité de service.

M. Delbet, qui se déclare ami de l'armée, proteste contre la « sauvagerie » dont ont fait preuve les cuirassiers chargeant contre des citoyens inoffensifs.

Voici un autre témoignage analogue d'un officier de réserve.

En voici d'autres analogues de M. Millot, juge au tribunal de commerce, d'une pauvre femme frappée d'un coup sur le nuque par le sabre d'un cuirassier, au moment où elle allait chercher des provisions pour son mari.

Faut-il parler encore de cet enfant, le petit Granger qui se sauvait avec ses petits camarades, au moment de la charge; il se réfugie derrière une vespasienne, puis derrière un fusain; un sous-officier à cheval l'y poursuit et lui tire dans le dos entre les deux épaules, une balle qui traverse le poumon. (Mouvements.)

Le fait est attesté par quatre témoins honorables, dont un adjudant en retraite du 100e de ligne.

Est-il besoin de redire le fait du bar, où le malheureux Ramon a été tué d'une balle tirée sur la devanture, pendant que sa fille était blessée à son côté?

Une seule balle avait, a dit le président du Conseil, été tirée sur un rideau fermé pour effrayer les consommateurs.

L'examen des faits prouve qu'il en a été tiré d'autres nombreuses, en dessous et en côté de la devanture.

Les boutiques voisines n'avaient reçu aucune balle.

Le tenancier du bar a signé une déclaration mentionnant les faits, et se terminant ainsi : « A midi, j'ai reçu la visite de cinq lieutenants et d'un capitaine que j'avais refusé de servir ».

L'orateur reproduit son récit d'il y a huit jours sur le saccage de la Sorèze malmené par la foule, et à feu ouvert par les soldats de l'Hôtel de Ville et les policiers tirant du balcon de ce monument.

M. Clemenceau. — Il n'y a jamais eu de policiers sur ce balcon!

M. Aldy. — Il y avait des soldats ad res-de-chaussée et au premier étage; s'il y avait des civils, qui donc dites-vous que ce pût être?

Je vous apporte des témoignages de gens honorables.

M. Clemenceau. — Ils ont pu se tromper ! (Bruit.)

J'ai les rapports des officiers, vous verrez comment ils parlent !

M. Aldy. — Je devais produire ces douloureux documents; le doute qu'on exprimerait à leur sujet me paraîtrait une provocation personnelle. (Appl. sur divers bancs.)

Toujours on a dit le danger de la mise en contact de la foule avec la force armée.

Dans cette circonstance, ce contact a été ordonné avec une imprévoyance et une légèreté sans nom.

Maintenant je vais traiter une autre question, celle de la liberté individuelle.

J'entends demander s'il y a encore des juges et si nous pouvons trouver encore, dans la justice, un refuge contre l'arbitraire lucul des gens qui usos gouvernent. (Appl.)

Sur le réquisitoire du procureur général à Montpellier, la Chambre des mises en accusation a établi une connexité entre une tentative d'incendie, déjà ancienne, d'un poste de police à Béziers, avec celle qui a été dirigée contre le théâtre de Narbonne et avec la démission des municipalités.

Dans quelles conditions cette décision est-elle intervenue?

L'ordonnance du juge d'instruction est du 18 juin, il a fallut qu'elle fût transmise immédiatement à la Chambre des mises en accusation, que celle-ci statuât sur l'heure.

Manifestement, tout était réglé d'avance pour permettre d'envoyer sans retard des troupes pour opérer les arrestations. (Bruit.)

M. de l'Estourbeillon. — Cela fait rire le garde des sceaux!

La séance continue.

SÉNAT

Séance du vendredi 28 juin

M. Dubost ouvre la séance à 2 heures.

M. Waddington dépose son rapport sur le projet modifiant la loi sur le recrutement, l'urgence est déclarée et la discussion fixée à mardi.

M. Gourju fait adopter, après déclaration d'extrême urgence, une proposition modifiant la loi de 1871 sur les Conseils généraux.

Après adoption de plusieurs projets d'intérêt local le Sénat aborde la discussion du projet sur le

MOUILLAGE ET SUCRAGE DES VINS

M. Gauthier (de l'Aude) lit une longue déclaration au nom d'un certain nombre de sénateurs du Midi. Le texte proposé, disent-ils, prévoit des mesures qu'il importe d'appliquer promptement, mais ces mesures ne suffiront pas et il sera nécessaire de revenir plus tard sur la question. En particulier la taxe complémentaire sur les sucres devrait être portée à 20 francs. Cette déclaration soulève les protestations des sénateurs du Nord. En terminant la lecture de la déclaration, M. Gauthier demande la discussion et le vote sans désemparer.

M. Baudenest déclare que les sénateurs du Nord ne peuvent voter la loi sans formuler certaines réserves. Ce qui les inquiète le plus, ce sont les lois futures dont l'esprit, dit-il, est facile à prévoir.

— Ou veut faire payer au sucre les pertes subies par les vignerons. (Exclamations). Poursuivez la fraude, mais ne la confondez pas avec le sucre.

Le Midi souffre surtout de la défaillance des promesses électorales exagérées. (Très bien ! à droite.)

Nous payons le résultat de nombreuses années de mauvaise politique économique et sociale. (Vifs appl. à droite.)

Nous ne sortirons de cette situation lamentable que par une transformationdes mœurs politiques. (Très bien !)

Il faut que justice soit rendue sur des faits et non sur des recommandations et des appuis politiques. (Appl.)

Continuer les erreurs de passé perdrait la République. (Appl. à gauche.)

M. Delahaye. — Ce ne serait pas un malheur! (Bruit prolongé.)

M. Dubost. — Monsieur Delahaye, vous jetez le trouble dans l'assemblée !

M. Delahaye. — Par des paroles de vérité. (Appl. à droite. — Bruit à gauche.)

M. Plaisolère retire un amendement qu'il avait déposé pour hâter le vote de la loi.

M. Gourju demande une répression énergique de la fraude, principale cause de la crise.

M. Gallaux a la parole.

UN DISCOURS DE M. POINCARÉ

A l'occasion de son 2e Congrès national, la Fédération des commerçants détaillants de France avait invité les délégués de ses 538 groupes de Paris et des principales villes de France à un banquet qui a eu lieu hier soir.

M. Poincaré, sénateur, ancien ministre des Finances, présidait.

Il a prononcé un grand discours politique. Il a exprimé le vœu de tous les bons Français de pouvoir travailler, à l'abri des lois, dans l'ordre et dans la paix.

Si le mot de classe, dit-il, avait encore une signification précise dans une société d'où cet heureusement disparu toutes les catégories artificielles, je dirais volontiers que vous êtes les représentants les plus qualifiés de ces classes moyennes qui alimentent la bourgeoisie d'une sève sans cesse renouvelée.

M. Poincaré aborde ensuite les questions de politique générale et commente les grands événements de l'heure actuelle.

L'une des principales causes du malaise actuel, dit-il, est, à mon avis, que sénateurs et députés se sont trop souvent déshabitués d'entendre la voix de pays. Ils vivent repliés sur eux-mêmes dans un monde factice dont les frontières ne dépassent guère le jardin de Luxembourg et le pont de la Concorde. Ils se considèrent eux-mêmes comme les détenteurs de la souveraineté ; ils transforment le mandat qu'ils ont reçu en une sorte de profession sacrée et ils se croient dotés de la faculté magique de dispenser au peuple toutes les joies humaines.

Ils accoutument ainsi le pays à cette idée que les phénomènes naturels et sociaux sont tous, eux-mêmes, aux ordres du législateur ; ils développent dans les esprits le fétichisme de l'Etat sauveur ; et lorsqu'arrive tout à coup quelque cataclysme économique, les espérances trompées, les appétits surexcités, les intérêts menacés se coalisent brusquement dans la révolte inévitable de la misère et des déceptions.

Abordant les événements du Midi, l'orateur y voit les symptômes d'un état morbide, qui, pour être accidentel, n'est cependant ni éphémère ni localisé à quelques départements malheureux. Ils présentent une analogie avec ces feux épars et intermittents, à la veille de la Révolution, et que Taine a décrits. C'est le pouvoir glissant des mains de ceux qui ont mission de le détenir aux mains de la foule attroupée ; des instincts malfaisants profitent du désordre, des soldats violent la consigne, les craquements se suivent et se multiplient.

M. Poincaré, se défendant de toute préoccupation ministérielle, reconnaît que le Cabinet actuel a hérité d'une situation qu'il n'a pas créée.

Ce n'est pas un changement d'hommes qui nous tirera d'affaire; ce qu'il faudrait obtenir de la sagesse des Chambres et du pays, ce serait un changement profond et radical des mœurs et des méthodes.

Changement de mœurs et de méthodes dans le gouvernement, quel qu'il soit, car tous les Cabinets, dominés par les préoccupations quotidiennes, se laissent aller à ne jamais voir les questions que sous l'aspect parlementaire; à considérer des ordres du jour comme des solutions; à trancher des difficultés par des expédients ingénieux et momentanés, au risque de faire naître, pour le lendemain, des difficultés plus grandes; à encourager par des demi-refus, qui équivalent trop souvent à des demi-promesses, les prétentions les plus dangereuses et les exigences les plus déraisonnables.

L'orateur estime qu'il faudrait élargir le système électoral par le scrutin de liste et la représentation proportionnelle, ne plus laisser croire au pays que les ressources budgétaires sont inépuisables, ne plus provoquer des désenchantements en élaborant impunément un projet de retraites qui coûterait 200 ou 300 millions à l'Etat, autant aux patrons et autant aux ouvriers.

On a cru, dit-il, qu'il était possible de renverser et de reconstruire en quelques jours un monument séculaire; on a voulu toucher à la fois à toutes nos contributions directes; et lorsqu'on a été à pied d'œuvre, on a découvert dans le projet le plus savamment préparé, de redoutables atteintes à l'activité commerciale et d'intolérables menaces contre la liberté individuelle.

Il faut donc mesurer plus exactement les promesses aux réalités, « sans se précipiter dans les bras des révolutionnaires, sous prétexte de ne pas être écrasé par eux, comme les volatiles affolés se précipitent sous les roues des automobiles ». Il faut donner aux fonctionnaires des garanties, mais les ramener à une notion plus nette de leurs devoirs, arracher la magistrature aux influences politiques, rétablir dans l'armée la force et la cohésion par une discipline sévère.

L'orateur termine ainsi :

Il n'y a pas de nation vigoureuse et résistante sans esprit de dévouement, d'abnégation, de sacrifice. Perions un peu moins de nos droits; parlons un peu plus de nos devoirs, et unissons nos efforts pour entretenir et, s'il le faut, pour ranimer, dans notre pays inquiet, la conscience de son unité indivisible, le sentiment héréditaire de ses destinées, le respect religieux de l'idée nationale.

Le renouvellement des Conseils généraux

On sait que le gouvernement a fixé au 21 juillet prochain les élections pour le renouvellement par moitié des Conseils généraux et d'arrondissement.

On se demande si en l'état des travaux parlementaires, cette date pourra être maintenue. D'une part, en effet, si elle l'est, les Chambres seront dans l'obligation de se séparer le 6 juillet pour permettre à ceux de leurs membres qui sont conseillers généraux sortants de se rendre dans leurs départements respectifs pour prendre part à la période électorale. Or, il y a 250 députés ou sénateurs dans ce cas. Mais il se pourrait alors que la Chambre n'eût pas d'ici au 6 juillet un temps suffisant pour effectuer les travaux qu'il lui reste à accomplir avant les vacances, tels que le vote des quatre contributions. Il faudrait alors renoncer à la date du 21 juillet pour en prendre une plus éloignée.

Les ministres, au Conseil qu'ils tiendront demain samedi, examineront la question.

Le Pape, les évêques ET LES Instituts catholiques

NN. SS. les archevêques de Toulouse, d'Albi et d'Auch, dans le rapport annuel qu'ils viennent d'adresser aux évêques du Sud-ouest de la France, sur l'Institut catholique de Toulouse, dont ils sont ensemble les protecteurs, s'associent aux sentiments exprimés par les archevêques et évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris.

Voici un passage de leur rapport, passage que nous communique qui de droit :

Ces questions techniques résolues, Votre Grandeur pensera avec nous qu'il n'est pas inutile, sans que cela fût nécessaire, de redire l'importance que nous attachons tous à l'œuvre de l'Institut, et d'emprunter à S. S. Pie X l'expression la plus autorisée des vues qui nous sont communes.

Car, ainsi que le disait le Souverain Pontife dans sa lettre (5 mai 1907) à S. Em. le cardinal archevêque de Paris, nous entendons soutenir, malgré les difficultés des temps, l'œuvre de l'enseignement supérieur et notre Institut catholique, en le mettant « au rang que son objet qui à tout prix doivent être maintenus ».

Cet Institut, ajouterons-nous encore avec le Souverain Pontife, nous l'avons soutenu jusqu'ici, nous le soutiendrons encore, et nous nous appliquerons à « le perfectionner comme l'exige la défense de la religion ».

Nous n'oublierons pas l'intérêt de premier ordre que Pie X attache à l'enseignement supérieur de la théologie et à ce que « la plus grand nombre possible de jeunes clercs y viennent étudier à fond la philosophie et les sciences sacrées », entendant par philosophie la philosophie telle qu'elle a été prescrite par Léon XIII dans l'Encyclique *Æterni Patris*, et nous réjouissant d'avoir vu cette philosophie dans une controverse récente, défendue par nos professeurs et leur *Bulletin* avec une fermeté qui a été très remarquée.

Ce nous est un motif de plus d'espérer que, quels que soient nos besoins immédiats en fait de grades universitaires, nous répondrons au vœu du Souverain Pontife en faveur des sciences sacrées.

La controverse à laquelle il est fait allusion est la controverse contre M. Le Roy et la question posée par lui : *Qu'est-ce qu'un dogme ?*

LE COLLÈGE CATHOLIQUE D'AIX

L'affaire du collège catholique est enfin venue mardi dernier devant la Cour d'appel d'Aix.

Me J. Drujon, dans une belle et irréfutable plaidoirie, demandait la réintégration immédiate du collège dans son immeuble.

La Ire Chambre de la Cour d'appel, présidée par M. le premier président lui-même, a ordonné, par un arrêt rendu jeudi 27 juin, la *réintégration immédiate* de M. l'abbé Philip, directeur du collège catholique, dans les locaux d'où il avait été illégalement expulsé.

VIENT DE PARAITRE

Sauvons l'enfance et la jeunesse française

APPEL AUX CATHOLIQUES, AUX HONNÊTES GENS ET AUX VRAIS FRANÇAIS, par Mgr Turinaz.

Un exemplaire, 6 fr. 10 franco; 50 ex., 3 fr.; 100 ex., 5 fr.; 500 ex., 23 fr.; 1 000 ex., 40 fr.; port en sus.

Examinant sommairement, textes en main, l'œuvre déplorable qui se poursuit dans la plupart de nos écoles publiques, au point de vue des croyances chrétiennes, de la morale, du patriotisme, de l'ordre social, l'éminent évêque de Nancy dénonce hardiment le péril.

Et il propose le remède : l'intervention des pères de famille constitués en Comités actifs.

On ne saurait trop répandre cette brochure d'une poignante actualité.

NOS AMIS DÉFUNTS

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut!

Mme Veuve Pierre Picard, 54 ans, à Josselin (Morbihan). — Mme Hippolyte [illegible], née Marie Charlotte Clotilde Crespon, 49 ans, à Alais (Gard). — M. Louis-Armand Tétrel, 59 ans, maire de Réthoulet (Manche). — Mme Maxence Adelaïde Tabary, veuve de M. Barthélemy Barbadelle, 91 ans, à Bulles (Oise). — Sœur Angèle, supérieure des religieuses de la Croix, 81 ans, à Saint-Odile (Alsace). — M. Martin, à Plouvien (Finistère).

LA BONNE PRESSE EN CHARENTE-INFÉRIEURE

A Saintes, mardi soir, M. Jean Babin, délégué de la *Croix* de Paris, parlait devant un nombreux auditoire, sur la presse, le mal ou le bien qu'elle peut faire.

Le lendemain il montrait aux dames de la Ligue patriotique des Françaises le bonheur précieux que la presse catholique attend de leur zèle. Puis, Mme Faustin, la toute dévouée présidente de la L. P. D. F. de La Rochelle, recoute avec sa conviction si communicative, les admirables efforts de propagande faits par son Comité en cette ville. Les auditrices émues promirent d'imiter cet excellent apostolat.

Informations du soir

ECHOS PARLEMENTAIRES

LES GROUPES DE LA MAJORITÉ

Deux groupes de la majorité, l'Union démocratique et la gauche radicale, se sont réunis avant la séance. Ils ont décidé de continuer leur confiance au ministère.

UNE AFFICHE RÉVOLUTIONNAIRE

Une affiche révolutionnaire félicitant les mutins du 17e, a été placardée sur les murs de Paris, par les soins de la Confédération générale du travail.

Cette affiche a été déférée au Parquet.

Un juge d'instruction a été commis.

L'auteur, ou l'auteur, sera poursuivi pour insultes à l'armée.

LA C. G. T. CONTRE L